

BTS AÉRONAUTIQUE

FORMATION EN ALTERNANCE | Niveau 5

LIEU DE FORMATION

ISTRES | Pôle Formation UIMM Sud



L'usage du masculin est adopté pour faciliter la lecture et ne reflète aucune préférence de genre.

MÉTIER

Le titulaire du brevet de technicien supérieur aéronautique est un spécialiste qui, dans les sites d'assemblage et de maintenance des aéronefs, participe à l'ingénierie pour préparer l'activité des opérateurs, intervient en production pour contrôler, adapter et mettre au point les systèmes et les équipements embarqués et assure la relation technique entre le constructeur ou l'entreprise de maintenance et les clients.

OBJECTIFS DE LA FORMATION

A l'issue de la formation, les apprenants seront capables de :

- Participer à toutes les étapes de l'ingénierie (organisation, conception, vérification, etc.),
- Conduire les activités de contrôles, d'essais, de diagnostic et de mises au point sur des aéronefs en montage, y compris en piste, et/ou en maintenance en base ou en ligne
- Assurer en autonomie le support technique auprès de la clientèle

SECTEURS CONCERNÉS : Compagnies d'aviation, entreprises de construction d'aéronefs ou d'équipements et de systèmes d'aéronefs, de maintenance aéronautique.

DURÉE ET ORGANISATION

Formation en contrat d'apprentissage, contrat de professionnalisation, dispositif Pro A.

DUREE : 2 ans | 675 heures de formation par an.

ALTERNANCE : 2 semaines en entreprise | 2 semaines en centre de formation.

Une partie de la formation peut être réalisée en distanciel. Durée et alternance indicatives et ajustables en fonction des besoins de l'entreprise et des prérequis de l'apprenant.

COÛT

Formation prise en charge par l'entreprise d'accueil et rémunérée pour le candidat (selon type de contrat)

PROGRAMME

FORMATION GÉNÉRALE

- Culture générale et expression
- Anglais
- Mathématiques
- Physique-chimie
- Sécurité, environnement

FORMATION PROFESSIONNELLE

- Etude des systèmes aéronautiques
- Organisation industrielle
- Facteurs humains
- Réglementation aéronautique
- Mise en situation professionnelle

VALIDATION

BTS AÉRONAUTIQUE

ADMISSION

PUBLIC

- Être âgé de plus 15 ans à moins de 30 ans*.
- Être de nationalité française, ressortissant de l'UE ou étranger en situation régulière de séjour et de travail.

*Pour les plus de 30 ans, possibilité de se former en contrat de professionnalisation ou pro A (nous consulter).

PREREQUIS D'ENTREE EN FORMATION

Le parcours de formation est validé après un positionnement du candidat.

- Admission en 1^{ère} année : être titulaire d'un baccalauréat général ou technologique, d'un baccalauréat professionnel aéronautique ou d'un diplôme de niveau IV à orientation industrielle.
- Admission en 2^{ème} année : être titulaire de la 1^{ère} année identique au diplôme en initial.

Qualités requises : Bonne maîtrise du vocabulaire anglais technique | rigueur | autonomie | goût du travail en équipe | faculté d'adaptation aux évolutions technologiques

MODALITÉS ET DÉLAIS D'ACCÈS

❖ MODALITES

Dossier de pré-inscription en ligne, entretien individuel de positionnement, signature d'un contrat d'apprentissage.

❖ DELAIS D'ACCES

En fonction de la date de signature du contrat d'apprentissage, ASP.

❖ PARCOURS ADAPTES

Adaptation possible du parcours selon les prérequis.

❖ HANDICAP

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap (Étude de l'intégration avec le référent handicap du centre).

MODALITÉS ET MOYENS PÉDAGOGIQUES

❖ METHODES PEDAGOGIQUES

Formation en présentiel et/ou distanciel avec alternance d'apports théoriques et de mises en situations pratiques pour ancrer les apprentissages.

❖ MOYENS PEDAGOGIQUES

Salles de formation équipées et plateaux techniques adaptés et aménagés d'équipements spécifiques.

❖ ÉQUIPE PEDAGOGIQUE

Formateurs experts titulaires au minimum d'un BAC+2/+4 et/ou d'une expérience professionnelle d'au moins 5 ans dans le domaine, professionnels du métier, responsable de formation, direction de centre, conseiller en formation, référent handicap, équipe administrative. Equipes pédagogique et administrative de nos partenaires.

MODALITÉS D'ÉVALUATION ET D'EXAMEN

Les candidats sont présentés aux épreuves générales et techniques du BTS Aéronautique, diplôme délivré par le MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE. Les blocs de compétences ne sont pas sécables pour tous les référentiels de l'Education Nationale.

POURSUITE D'ÉTUDES & DÉBOUCHÉS

Licence professionnelle | Diplôme d'ingénieur

Exemples de métiers : Technicien de maintenance aéronautique | technicien de maintenance systèmes d'aéronefs.

❖ INSERTION :

A l'issue de la formation :

- Poursuivent leurs études (*supérieure, redoublants, changement de filière*) : **48%**
- Insertion dans la vie active : **52%**
 - Dont : **80%** sont en emploi salarié 6 mois après leur sortie de formation

Plus d'information : → 

RÉSULTATS AUX EXAMENS 2024

ISTRES | CFAI Provence : 90,5%